

Note d'information

Réunion de la Commission Permanente

14 mai 2012

Les aides du Département : plus d'1,8 M€

Présidée par Monsieur Henri EMMANUELLI, Président du Conseil général, cette Commission Permanente a notamment examiné les décisions suivantes :

1°) Economie et Tourisme :

- Des aides à l'industrialisation (15 850 €) avec notamment le dispositif de soutien exceptionnel aux salariés d'entreprises de production de la commune d'Hagetmau, victimes de licenciement économique et des subventions économiques pour l'organisation du concours « un des meilleurs apprentis » et le congrès national des junior-entreprises à Seignosse,
- des aides au commerce et à l'artisanat (15 628 €) pour l'investissement matériel des entreprises artisanales de production (SAS Alucats à Ychoux) et des aides à la pêche artisanale,
- une aide au thermalisme de 14 312 € au cluster Aqui O Thermes pour la création d'un nouveau type de baignoire ergonomique utilisant un nouvel automate de régulation du gaz et la mise en place d'un protocole de soins adapté à l'utilisation de ce nouvel équipement.

3°) Equipements des collectivités et protection de l'environnement :

- Des aides au titre du Fonds d'Equipement des Communes (106 500 €) pour les cantons de Mont-de-Marsan Nord et Sud, et au titre du Fonds de Développement et d'Aménagement Local (83 820 €) à la commune de Cère pour la modernisation du bar restaurant communal, à la communauté de communes du Pays Tarusate pour l'extension des locaux du CIAS, à la commune d'Eugénie-les-Bains pour la construction d'une antenne de la médiathèque communautaire,
- des actions en faveur des espaces naturels sensibles : 638 170 € pour le soutien notamment aux gestionnaires des espaces naturels sensibles, le site des neufs fontaines à Bostens et l'aménagement des itinéraires de découverte et de la maison de la Barthe à Dax, ainsi que la connaissance de la biodiversité landaise,
- plus de 101 000 € en faveur de l'espace rivières, la protection et la valorisation des espaces littoraux, la sensibilisation et l'éducation à l'environnement.

4°) La forêt :

- Une participation financière de 21 897 € au bénéfice de la Fédération des industries du bois d'Aquitaine pour la réalisation de la 1^{re} phase du plan d'actions phytosanitaires contre les scolytes,
- une aide de 15 000 € répartie entre les communes de Commensacq, Garein, Morcenx, Pujo-le-Plan, Sainte-Foy, Solférino et Sore, dans le cadre du Fonds de solidarité tempête.

5°) Education, jeunesse, sport et culture

- Plus de 470 390 € pour les collèges, la jeunesse avec les prêts d'honneur et les aides en matière de vacances,
- plus de 415 000 € pour le développement culturel, l'équipement et le patrimoine culturel.